

CONDITIONS GENERALES DE VENTES / EVG et EVJF

PARTICIPATION:

La pratique de toutes nos activités nécessite une bonne santé et non contre indication médicale à la pratique de l'activité choisie, le respect des âges minimum requis et des conditions indiquées ci-après.

Activités d'Eaux Vives et Nautique: il est obligatoire de savoir nager 50 mètres minimum et de s'immerger

Activités Vélo et VTT: il est obligatoire de savoir faire du vélo

Activités Base Nature Adventure: cette activité étant une activité surveillée et non encadré, chaque participant est responsable de l'application stricte des consignes données et d'un auto-assurance permanent

Il faut cependant être conscient des risques inhérents à l'ensemble de nos activités: chaque participants devra se référer à son encadrement par les professionnels.

MINEURS:

Autorisation Parentale ou Collective: Pour tout mineur non accompagné et quelle que soit l'activité pratiquée, l'autorisation parentale ou l'autorisation collective pour toute structure nous confiant des mineurs est obligatoire.

MATERIEL FOURNI:

Equipement et matériel homologués et conformes aux normes de sécurité sont mis à disposition. L'équipement nécessaire sera indiqué à la réservation et indiqué par la structure qui propose l'activité.

ENCADREMENT:

Nos moniteurs, accompagnateurs et guides sont diplômés d'Etat dans leur spécialités. Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales, physiques et sportives des participants.

SECURITE:

Avant chaque départ un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité sont présentés. La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des moniteurs, accompagnateurs et guides des conditions météorologiques et l'aptitude des participants

CONDITIONS METEOROLOGIQUES:

L'ensemble de nos activités sont en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation. Dès lors que l'activité est assurée par Anney Adventure aucun remboursement ne sera effectué.

EFFETS PERSONNELS:

Anney Adventure décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés

ASSURANCE:

Anney Adventure possède une Responsabilité Civile Revente d'Activités. Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle, avec l'option Assistance Rapatriement. La sécurité et les mesures préventives étant nos préoccupations premières. Solution d'assurance possible auprès d'Anney Adventure (nous consulter).

MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT:

Les inscriptions aux activités et prestations annexes s'effectuent sur réservation auprès de nos bureaux de vente et centrales de réservation, en fonction des disponibilités.

Toute inscription sera prise en compte à réception :

- Du contrat de réservation signé
- D'un acompte de 30 % du montant total à recevoir à la réservation

Le solde devra nous parvenir au plus tard 4 jours avant le premier jour de l'activité.

Par votre inscription vous reconnaissez avoir été informé et acceptez nos conditions générales de ventes.

Le souscripteur s'engage également à faire connaître et approuver les informations et conditions générales de vente et toute documentation à l'ensemble des participants.

ANNULATION:

1-Annulation totale du client:

- Toute annulation de votre part avant la date du début de l'activité doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R ; c'est la date d'accusé de réception de cette lettre, qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.
- En cas de désistement à plus de 90 jours avant votre séjour, les sommes versées seront remboursées ou pourront être réutilisées sur une autre réservation dans la limite de 1an. Toutefois une somme forfaitaire de 90€ de frais de dossier sera retenue.
- À partir de 90 jours avant votre séjour ou activité, votre désistement entraînera les retenues suivantes :
 - de 90 à 46 jours : 30 % du montant total du séjour ou activité
 - de 45 à 21 jours : 50 % du montant total du séjour ou activité
 - de 20 à 8 jours : 70 % du montant total du séjour ou activité
 - de 7 à 2 jours : 90 % du montant total du séjour ou activité
 - moins de 2 jours : 100 % du montant total du séjour ou activité.
- Toute prestation interrompue ou non consommée du fait du participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursée.
- Annulation du fait de la météo: cf. conditions météorologique

2-Annulation partielle du client :

- Entre J-90 et J-60, les annulations partielles ne dépassant pas 30 % de l'effectif sont acceptées sans frais.
- Entre J-60 et J-15, les annulation partielles ne dépassant pas 20 % de l'effectif sont acceptées sans frais.
- Entre J-15 et J-4, les annulation partielles ne dépassant pas 10 % de l'effectif sont acceptées sans frais.

3-Annulation d'Anney Adventure:

En fonction des conditions météorologiques ou de sécurité, Anney Adventure, les moniteurs, les accompagnateurs et les guides peuvent être amenés à modifier le programme et donc à proposer des activités de remplacements. Dans ce cas, les participants seront libres d'accepter le nouveau programme proposé ou d'annuler la réservation. Si l'annulation est décidée, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Si Anney Adventure se trouve dans l'obligation totale d'annuler un départ pour quelques raisons que ce soit, une autre date sera alors fixée d'un commun accord entre les parties. Si aucun accord n'est trouvé, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Pour des raisons de sécurité, Anney Adventure se réserve le droit de refuser tout participant se présentant en état d'ébriété, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

NOS TARIFS ACTIVITÉS COMPRENNENT:

Rafting, Hydrospeed, Kayak encadrement diplômé, équipement spécifique

Parcours Adventure: surveillance, équipement et matériel spécifique

Voile sur le lac : encadrement, équipement et matériel spécifique

Randonnée Pédestre: encadrement diplômé

VTT (hors base nature aventure): encadrement diplômé, équipement spécifique

Escalade, Via Ferrata, Canyoning : encadrement diplômé, équipement spécifique

Parapente: encadrement diplômé, matériel spécifique,

Location Voile/kayak/Paddle/Segway: matériel spécifique.

Location Vélo: matériel spécifique

Chien de Traineau: encadrement diplômé, équipement spécifique

Cascade de Glace: encadrement diplômé, équipement spécifique

Ski de Randonnée, Ski hors piste: encadrement diplômé

Randonnée Raquettes: encadrement diplômé

Plongée Sous- Marine : encadrement diplômé

Saut à l'élastique : encadrement diplômé, activité organisée par Bunj-ride

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS:

Votre acheminement jusqu'au point de rendez-vous du départ de l'activité: pour une randonnée c'est l'endroit de départ de la randonnée et non le point de rendez-vous sauf mention dans le devis.

PROGRAMME AVEC HEBERGEMENTS ET TRANSPORTS (+ de 24h):

Rando Attitude Organisation N°d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM074110002

Siège social : 11 avenue de la république, 74 960 Cran Gevrier